



RÉGION ACADEMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2026-033 du 6 février 2026
proclamant les résultats des élections des
représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires Grenoble Alpes

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-93 du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-98 du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-101 du 26 novembre 2025 fixant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-022 du 29 janvier 2026 fixant les listes candidates aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-023 du 29 janvier 2026 portant rectification de la commission électorale aux

élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-024 du 29 janvier 2026 constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-007 du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale rectificative relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu le procès-verbal du 5 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 5 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

- Liste 1 : « Pour un CROUS écolo et solidaire, contre l'extrême-droite et Macron (Coordination Etudiante, UNEF, Solidaires Etudiant-e-s »

4549 voix soit 48,72% soit 4 sièges

- Liste 2 : « BOUGE TON CROUS : Avec tes assos pour lutter contre la précarité »

2366 voix soit 25,34% soit 2 sièges

- Liste 3 : « Le point levé, la liste des étudiants anticapitalistes contre la précarité, le génocide en Palestine et l'extrême droite »

1333 voix soit 14,28% soit 1 siège

- Liste 4 : « UNI : Pour la suppression de la CVEC la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »

1089 voix soit 11,66% soit 0 siège

Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes :

- Pour la liste 1 : « Pour un CROUS écolo et solidaire, contre l'extrême-droite et Macron (Coordination Etudiante, UNEF, Solidaires Etudiant-e-s »

Titulaires

- Marvyn RIOUX
- Naya VIGNAL
- Enee DI IORIO
- Méline MASSE—BOUCHER

Suppléants

- Léonce DOULAT
- Aglaë DOUIN
- Tom PICCARRETA
- Aglaé MOLET

- Pour la liste 2 : « BOUGE TON CROUS : Avec tes assos pour lutter contre la précarité »

Titulaires

- Amandine GUILLEMIN
- Rémi DOMARADZKI

Suppléants

- Camille PERRIOLAT
- Lucas FIORINO

- Pour la liste 3 : « Le point levé, la liste des étudiants anticapitalistes contre la précarité, le génocide en Palestine et l'extrême droite »

Titulaire

- Milan DUDEK

Suppléante

- Nina THOMAS

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous Grenoble Alpes (<https://www.crous-grenoble.fr>) et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 février 2026

**Pour la rectrice de région académique
et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Mohammed BENLAHSEN